

BARRAGE et OUVRAGES ANNEXES
Retenue provisoire à la cote 638

Barrage et ouvrages anexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951

Référence du document reproduit :

 Barrage et ouvrages anexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo Barrage et ouvrages anexes, retenue provisoire à la cote 638, 1951. Photo A EDF

IVR82_20117401184NUCA

Auteur de l'illustration : Samir Mahfoudi

Auteur du document reproduit : Electricité de France

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Assemblée des Pays de Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

20 avril 2024 Page 1